

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	16
- votants	19
- absents	3

**OBJET**

Vente d'un véhicule de service de la  
Commune de Bourbonne les Bains

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 mars 2019

**Du 14 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 14 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER, Jean-Marie HUGUENIN à Olivier LADRANGE, Ludivine PERRIN DEROCHE à Lydia HUGUENOT

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine THIVET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Patrick BREYER, Maire Délégué de Genrupt, indique au Conseil Municipal que le véhicule CITROEN C4 acheté le 07 Décembre 2015 n'est que peu utilisé par les services de la Commune. D'après le carnet de bord, les principaux utilisateurs étaient le Directeur des Services Techniques, le Directeur Général des Services (qui ont quitté notre collectivité) et les anciens élus.

Le kilométrage s'élève environ à 45 000 km.

La cession du véhicule excède 4 600 euros et une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Une publicité sera effectuée, dans un premier temps, sur le site du « Bon coin » et le site internet de la Commune (sites gratuits) afin de susciter l'intérêt des éventuels acheteurs.

Faute d'acquéreur, la vente sera publiée ensuite sur le Journal de la Haute Marne.

La vente se fera sous pli fermé, au plus offrant. En cas d'égalité d'offre, l'attributaire sera la première offre reçue. L'analyse sera effectuée par la Commission d'Appel d'Offres. Le prix de retrait minimum est établi sur la base de la cote Argus.

La base du prix argus est de 11 500.00 € au 23 février 2019.

Monsieur Patrick BREYER, Maire Délégué de Genrupt, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à céder le véhicule CITROEN C4 sur la base du prix argus.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

ID : 052-215200403-20190314-2019\_31-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à céder le véhicule CITROEN C4 acheté le 07 Décembre 2015,
- Précise que le prix de vente, minimum, du véhicule est de 11 500.00 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dominique RICHARD BRICE).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2019

